

Décision

Générale

colonial

Décision n° n° 790 accordant une permission de trois semaines au Abdi Moumin.

n° 790

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
3 août 1950

Numéro JO
n° 8 du 30/08/1950

Date du numéro
30 août 1950

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendantes, chevalier de la Légion d'honneur, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844 rendue applicable à la colonie par décret 18 décembre 1884

Vu le décret n° 117 du 18 février 1947 relatif l'organisation et au recrutement du personnel des cadres locaux autochtones de la Côte française des Somalis et les textes qui l'ont modifié ou complété

Vu la demande de permission d'absence formulée par Abdi Moumine, aide-cuisinier à l'Hôtel du Gouvernement

Vu l'avis favorable du chef de cabinet,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1

— Une permission d'absence de trois semaines, à solde entière, est accordée à Ali Moumine, aide-cuisinier à Hôtel du Gouvernement, pour en jouir en Somaliland, pour compter du 3 août 1950. Art. 2, — La présente décision sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera,

pour le gouverneur et par le délégué le secrétaire général Chamboredon